



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 70/11 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille onze, le sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 2 DECEMBRE 2011

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, BELLION-ETIENNE, BENHADJ, CASTAING, ESPINOSA, GUZOU, LLOUBERES, MARQUIER, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, ZAMBONI, FERTE, GESTA, MOUNIC (née SUZE).

PROCURATIONS

M. LOUGE	à	Mme MOUNIC
Melle DURAND	à	Mme MAUREL
Mme DECAMPS	à	Mme SCHINTONE
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN

Secrétaire : Madame Sylvie LLOUBERES a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : PERSONNEL - Création de poste Rédacteur Principal - avancement de grade

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'évolution statutaire de la carrière des agents communaux et vu l'avis favorable de la CAP du 24 février 2011, il convient de créer un poste de Rédacteur Principal à temps complet.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De créer un poste de Rédacteur principal tel que défini ci-dessus ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 7 décembre 2011

Le Maire

Lysiane MAUREL

